



Comment obtenir la semi liberté ?

Par **Ness672**, le **11/03/2009** à **22:35**

Bonjour,
Voilà j'aimerais savoir comment obtenir la semi liberté ??
A qui faut il la demander ??
Comment cela se passe ??
Les délais ??
Merci pour vos réponses...

Par **pénalisteaix**, le **13/03/2009** à **20:19**

La semi-liberté est un aménagement de peine qui doit être demandé au juge de l'application des peines qui suit votre dossier, si vous êtes majeur, ou au juge des enfants si vous êtes mineur.

Cette demande est faite, normalement, par votre avocat. Certaines conditions sont toutefois à remplir. La peine restant à exécuter ne doit pas excéder une année, et être employé en dehors de l'établissement pénitentiaire à des travaux contrôlés par l'administration pénitentiaire.

Enfin, sachez que le juge de l'application des peines peut assortir votre semi-liberté d'un certain nombre d'obligations dont le non respect entraînera sa suppression.